

CERTIPHYTO

CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUE

NOM DU CERTIFICATEUR : **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : **31/12/2026**

FORMATION COURTE

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

« Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques » - RS 5656

Compétences attestées :

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées au conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel par une bonne connaissance des aspects réglementaires et techniques.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire

« Opérateur » - RS 5653

Compétences attestées :

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité de l'applicateur durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire

« Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques » - RS 5654

Compétences attestées :

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire.

« Décideur » - RS 5655

Compétences attestées :

- Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon la catégorie de certificat visé et le secteur d'activité professionnelle du stagiaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Certificat	Test Primo (seuil de réussite)	Test Primo (durée)	Test Renouvellement (seuil de réussite)	Renouvellement (durée)
Décideur en entreprise soumise à agrément	20/30	21h	20/30	7h
Décideur en entreprise Non soumise à agrément	15/30	14h	15/30	7h
Opérateur	12/20	14h	12/20	7h
Mise en vente des produits phytopharmaceutiques	20/30	21h	20/30	7h
Conseil à l'utilisation des PPP	25/30	28h	25/30	14h

Public & Pré-requis

- Tous les professionnels travaillant dans les secteurs de la distribution, de la prestation de service ou de conseil ainsi que ceux qui sont concernés par l'utilisation directe de pesticide (agriculteurs, salariés agricoles, forestiers, agents des collectivités territoriales)

Lieux de la formation

- CFPPA de Chartres La Saussaye

Nombre de participants

- Nombre minimum de participants : **6**
- Nombre maximum de participants : **15**



DATES

Les dates des prochaines sessions sont disponibles sur demande

Contactez le secrétariat au 02 37 33 72 30

VALIDITÉ

5 ans

TAUX DE SATISFACTION

100 %

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

Paysage
Agriculture
Collectivités territoriales
Grande distribution
Jardinierie
Négoce agricole

COÛT ET FINANCEMENT

Coût de la formation : devis sur demande

Groupe : devis sur demande

Financements possibles :

- OPCO - CNFPT : Aucun reste à charge
- Compte Personnel de Formation (CPF) - OCAPAT
- Financement personnel



Accueil CFPPA
02 37 33 72 30
cfa.eure-et-loir@educagri.fr



CFPPA
La Saussaye
28630 - Sours